

Loi de l'impôt sur le revenu

Bien sûr que tous ces petits industriels et petits commerçants ne disposent pas de millions de dollars pour se payer les services d'experts comptables, comme le font les grandes sociétés.

La conséquence, c'est que Baptiste est attaché par le cou, traîné devant les tribunaux, entouré de tous les collecteurs fédéraux et provinciaux qui attendent sa dépouille. A bout de ressources financières et de force physique, il fait une dépression et lâche tout.

Voilà, monsieur l'Orateur, le portrait réaliste du support qu'on apporte aux Canadiens qui osent se lancer en affaires. Et, dans le même temps, nos gouvernements cherchent de nouvelles formules pour en donner davantage à ceux qui n'en auraient pas besoin, mais qui alimentent leur caisse électorale pour faire réélire les pions de députés qui les ont bien servis.

Voilà les gouvernements que nous avons depuis 100 ans!

C'est là la conséquence logique d'un système punitif qui ne profite en définitive qu'aux grands «trusts» étrangers.

Après avoir écrasé toutes les petites sociétés sous le poids des impôts, on redouble d'efforts pour rendre la vie encore plus dure aux travailleurs canadiens. Après avoir été la cause de la mort des industries canadiennes, les serviteurs de gouvernements fantoches obligent les travailleurs à céder une partie de leurs salaires, soit pour verser des subventions à ces grosses sociétés, soit pour leur faire payer la part d'administration que ces dernières n'ont pas payée, grâce aux réductions d'impôt et aux faveurs accordées annuellement. Et le gouvernement fait tout cela sous prétexte qu'il faut créer des emplois! Quelle hypocrisie inqualifiable!

Si l'on consulte les statistiques du Canada depuis 1940 jusqu'à nos jours, on y touchera du doigt les conséquences néfastes de la protection qu'on a accordée aux grandes sociétés.

En 1940, les gros capitaux fournissaient 80 p. 100 du budget national, alors que le travailleur et les petits industriels en fournissaient 20 p. 100.

En 1972, c'est justement l'inverse, c'est-à-dire que ce sont les travailleurs et les petits commerçants qui paient 80 p. 100 des impôts et des taxes requis pour le budget national, alors que les grandes sociétés n'en paient plus que 20 p. 100, alors qu'elles réalisent dix fois plus de profit qu'au cours des années 40.

C'est le système du pauvre qui paie pour nourrir le riche. Voilà notre système à l'envers et contraire à toute logique. Il est temps que nous apportions les correctifs nécessaires, en faisant payer ceux qui possèdent l'argent.

Ce but serait atteint si nous adoptions un amendement tendant à généraliser la portée du bill, et qui se lirait ainsi:

Qu'une réduction d'impôt de 9 p. 100 soit accordée à tous les groupes économiques dans tous les secteurs, afin de rendre plus compétitive la production canadienne en relançant véritablement l'économie; ce qui aurait pour conséquence d'assurer plus d'emplois aux Canadiens.

Mais on peut lire dans le journal *Le Devoir* du 14 juin 1973 cette déclaration du Gouverneur de la Banque du Canada, et je cite:

Le moment est arrivé de ralentir le crédit bancaire.

Monsieur l'Orateur, je n'en crois pas mes yeux. Sous prétexte de ralentir le crédit, les autorités de la Banque du Canada haussent le taux d'intérêt. Cela me fait penser à la fameuse bataille que nous avons menée contre la suppression du plafond de l'intérêt des banques...

[M. Gauthier (Roberval).]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, je désire signaler qu'il est 4 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Comme il est 4 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motions, les bills publics et les bills privés.

● (1600)

[Traduction]

Le ministre des Finances (M. Turner) veut invoquer le Règlement.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous poursuivons manifestement le débat sur le bill C-192; je veux néanmoins faire savoir à la Chambre notre désir que le débat sur ce bill se continue lundi. Si, par hasard, nous en avions terminé au cours de la journée de lundi—et je n'entends nullement par là fixer une limite au débat—je pense que le vote en deuxième lecture du bill qui doit normalement attendre à mercredi pourrait avoir lieu après l'appel de l'ordre du jour cette journée-là, de sorte que nous pourrions procéder ensuite à la deuxième lecture du bill C-193 si, comme je l'ai dit, le débat sur le bill C-192 avait pris fin. Sans doute serait-il prématuré de demander maintenant qu'on adopte un ordre de la Chambre à cet effet, mais j'ai voulu informer la Chambre de l'intention du gouvernement, étant donné qu'il y a eu des entretiens à ce sujet.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est exact qu'il y a eu des entretiens à ce sujet et que le ministre des Finances (M. Turner) en a résumé la substance. Nous sommes également d'avis qu'il serait trop tôt pour adopter un ordre de la Chambre à cet effet, mais les représentants des partis sont généralement d'accord pour que le vote en deuxième lecture du bill C-192 ait lieu mercredi, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour. Du moins, il est clair que si le débat prenait fin au cours de la journée de lundi, nous ne passerons pas au vote, pour étudier ensuite le bill C-193. Espérons que tous les députés seront ici lundi pour participer au débat, mais ils ont intérêt à y être pour voter mercredi!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid).

M. Reid: Monsieur l'Orateur, nous avons eu des entretiens par les voies habituelles, et je pense que tout le monde est d'accord pour passer à l'avis de motion n° 19, inscrit au nom du député de Cape Breton-The Sydneys (M. Muir).

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—AVIS DE MOTION

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DEMANDE DE FOURNITURE GRATUITE DE MÉDICAMENTS AUX BÉNÉFICIAIRES DE LA PENSION DE VIEILLESSE ET DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys) propose: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier